

JUILLET-AOÛT 2025

Année 17, No. 6



## NOMINIQUE – « Le pays où l'on revient »

# BULLETIN MUNICIPAL



### Dans ce numéro :

Mot de la mairesse	1-2
Échos du conseil	2
Élections municipales 2025	2
Vie communautaire, culturelle et récréative	3
Urbanisme et environnement	4
Tout savoir sur...	4

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Lundi 14 juillet 2025  
à 19 h 30  
Salle J.-Adolphe-Ardouin  
2114, chemin du Tour-du-Lac

### COMPTE DE TAXES 2025

Prochaine échéance le 20 juillet 2025



### ÉCOCENTRE

Ouvert tous les dimanches et  
lundis de 9 h à 15 h jusque  
24 novembre

Vente-débarras autorisée  
durant 3 jours consécutifs  
du 19 au 21 juillet 2025



### SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Veuillez noter que l'adresse de  
notre site Web est maintenant  
[nominique.ca](http://nominique.ca)

Soyez avisé que nos  
communications courriel se feront  
désormais avec le domaine  
[@nominique.ca](mailto:@nominique.ca)

### MOT DE LA MAIRESSE

#### SPÉCIAL ÉTÉ

On se rappelle que l'été dernier, Nominique a vécu deux épisodes de pluies diluviennes qui ont fait des dommages considérables sur l'ensemble du territoire. Cet été, nous prenons les choses en main en nous dotant d'outils pour mieux affronter les changements climatiques.

Vous pourrez voir des employés à pied d'œuvre pour améliorer la résilience de notre municipalité. Ils procéderont aux travaux suivants :

- remplacement de divers ponceaux défectueux;
- calcul hydraulique pour dimensionner les ponceaux problématiques;
- reprofilage de fossés;
- contrôle de la végétation dans les fossés;
- retrait des andains d'abrasifs en bordure de certains chemins, permettant un meilleur égouttement de l'eau;
- amélioration des pratiques de gestion des lacs et des cours d'eau, notamment le contrôle des castors sur son territoire;
- constitution d'une réserve de ponceaux afin de profiter d'économies d'échelle et d'avoir la capacité d'agir rapidement lors d'événements extrêmes.

#### PONCEAUX

Une étude d'une firme indépendante embauchée par la MRC d'Antoine-Labelle nous a permis de mieux connaître l'état des ponceaux sur notre territoire. Il s'avère que plusieurs ponceaux sont en piteux état et que nous devons y remédier rapidement. Plusieurs sont également trop petits pour parer aux pluies de plus en plus abondantes dues aux changements climatiques. Une firme d'ingénieurs spécialisés fera les calculs hydrauliques nécessaires au bon dimensionnement des ponceaux problématiques.

#### ENTRETIEN DES FOSSÉS

Lors de pluies abondantes, il est important que les fossés fassent bien leur travail d'évacuation. Il

semble néanmoins que la végétation ait repris ses droits dans les fossés. Nous procéderons donc à une coupe cet été et celle-ci sera assumée par la Municipalité. Or, j'aimerais rappeler aux propriétaires l'importance de leur collaboration pour assurer l'entretien de certains éléments qui relèvent de leur responsabilité. En effet, conformément au règlement 2024-497-1 relatif aux nuisances, les propriétaires sont tenus de veiller à l'entretien de l'emprise municipale excédentaire en bordure de leur terrain. Cela inclut notamment la coupe des herbes hautes et le contrôle des broussailles. Un entretien régulier permet non seulement de préserver la beauté de nos quartiers, mais aussi de limiter les conséquences en lien avec une problématique de drainage en cas de pluies fortes. Par ailleurs, en vertu du règlement 2015-385 relatif aux entrées charretières, l'entretien de votre entrée charretière et/ou ponceau – qu'il ait été installé par la Municipalité ou non – vous incombe en tant que propriétaire. Il en va de même pour le fossé en façade de votre propriété. Ce dernier doit être dégagé de tout débris ou obstruction et rien ne doit entraver l'écoulement normal des eaux, et ce, peu importe l'état du fossé municipal en amont ou en aval.

Votre vigilance et votre engagement à cet égard sont essentiels au bon fonctionnement de notre réseau de drainage et à la prévention des inondations. Je compte donc sur votre habituelle collaboration et votre souci du bien commun.

#### CASTORS

Par délégation de pouvoir, il appartient aux Municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle d'assurer la gestion des cours d'eau. Nous avons sur notre territoire une multitude de cours d'eau, du petit ruisseau à la centaine de lacs. Nous avons renforcé l'encadrement en octroyant un nouveau

## MOT DE LA MAIRESSE (SUITE ET FIN)

contrat à un trappeur professionnel qui s'assurera que les castors n'entravent pas le bon écoulement des eaux. Il nous permettra de prévenir les situations problématiques.

**ENTRETIEN DES ROUTES**

Le Service des travaux publics procédera à la réfection du chemin de la Pointe-Manitou. Des travaux seront également effectués sur une portion de la rue St-Joseph entre la station d'épuration des eaux et le chemin des Geais-Bleus. Bien évidemment, l'entretien régulier des autres routes sera au programme.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche cet été et bien que nous soyons proactifs, il se pourrait que Dame Nature nous joue des tours. Si c'était le cas, nous serons prêts à intervenir pour assurer la sécurité de tous.

Je vous invite à profiter abondamment de toutes les activités organisées par le Service de la vie communautaire, culturelle et récréative.

**Bon été !**

*Fraucine Litaume*



## ÉCHOS DU CONSEIL—JUIN 2025

**SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Le rapport de la mairesse sur la situation financière de l'année 2024 est disponible sur le site Web de la municipalité à l'onglet Vie municipale/Finances/2025/Faits saillants du rapport financier 2024.

**VISIBILITÉ AUX INTERSECTIONS**

On nous a signalé que la végétation empêchait une bonne vision à l'intersection de la rue des Faucons et de la route 321. Comme cette route est la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, nous avons acheminé une requête afin que la situation soit corrigée.

**RELATIONS ENTRE LES CITOYENS**

Le vivre-ensemble peut être parfois problématique. Il appartient cependant aux citoyens de trouver les moyens de régler leurs différends. Les Municipalités offrent des services aux communautés tels les services d'urbanisme, de loisirs, de sécurité civile, etc. Certaines font parfois appel à des organismes de médiation. À Nomingue, le conseil a fait le choix de ne pas recourir à ces services et considère que la question des relations entre les citoyens ne relève pas de la Municipalité.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES – 2 NOVEMBRE 2025

**RÈGLES DE FINANCEMENT ENCADRANT LES DONS ET DÉPENSES****ÉLECTORALES POUR LES MUNICIPALITÉS DE 5 000 HABITANTS ET MOINS**

Il existe des règles de financement encadrant les dons et les dépenses d'un.e candidat.e lors d'élections municipales.

Par exemple : si un.e candidat.e paie toutes ses dépenses liées à l'élection, celles-ci ne doivent pas dépasser 1 000 \$. Aussi, les dons ne doivent provenir que de personnes physiques.

Consultez le Guide sur le financement politique municipal (DGE-1038.1 -VF) pour les municipalités de 5 000 habitants ou moins, ainsi que le formulaire approprié (DGE-1038-VF) sur le site [electionsquebec.qc.ca/financement-depenses-et-contributions](http://electionsquebec.qc.ca/financement-depenses-et-contributions). Les documents seront déposés d'ici peu sur notre site Web.

**RECRUTEMENT DE PERSONNEL ÉLECTORAL**

Plusieurs postes seront à pourvoir en vue des élections municipales 2025. À cet effet, un formulaire sera déposé sur notre site Web au cours de l'été.

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES NON-DOMICILIÉS DANS LA MUNICIPALITÉ**

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* autorise, à certaines conditions, les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la municipalité de Nomingue à voter lors d'élections municipales.

Au début du mois de mai, un avis ainsi qu'un formulaire en ce sens ont été envoyés à tous les propriétaires non-domiciliés qui n'avaient pas déjà fourni le formulaire requis pour pouvoir être inscrits sur la liste électorale. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité au 819 278-3384.

Toutefois, veuillez prendre note que les personnes morales (les compagnies, par exemple), bien qu'elles soient cooccupantes ou copropriétaires d'un immeuble d'entreprise, ne peuvent être inscrites sur la liste électorale.

Elles ne peuvent pas désigner un.e représentant.e pour l'élection municipale. Seules les personnes physiques (en tant que citoyen.ne ou en tant que travailleur.euse autonome, par exemple) peuvent y être inscrites.

Hélène Beauchamp, présidente d'élection 2025

## VIE COMMUNAUTAIRE, CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE



**FESTIVAL STRADIVARIA**  
DIMANCHE 13 JUILLET À 14 H 30  
ÉGLISE DE NOMININGUE

**AMOUR FOU**

Myriam Leblanc et l'Ensemble Mirabilia. Entrée libre et gratuite  
Places VIP et cocktail (30 \$) sur [lepointdevente.com/billets/rfo240715001](http://lepointdevente.com/billets/rfo240715001)



Une nouvelle boîte à livres est à votre disposition à la plage municipale!



Activité d'autofinancement du camp de jour

**HOT-DOGS ET LIVRES USAGÉS**

MERCREDI 23 JUILLET  
11 h 30 à 13 h 30

À LA GARE DE NOMININGUE

**Pascal Antonin—auteur-compositeur-interprète**  
Chanson française  
À LA STATION CULTURELLE DE LA GARE DE NOMININGUE  
SAMEDI 26 JUILLET DE 18 H 45 À 19 H 30

**CARNET COMMUNAUTAIRE****LOGEMENTS ABORDABLES À LA PLACE DUMAS**

Des logements seront offerts en location à la Place Dumas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (cinq 4 ½ et deux 3 ½). Pour obtenir la liste des critères d'admissibilité et le formulaire de demande, écrivez à [adnominique@gmail.com](mailto:adnominique@gmail.com) ou procurez-vous les documents au format papier au Marché Généreux. Le formulaire complété doit être reçu au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2025. Les demandes seront étudiées de manière confidentielle par un comité indépendant de l'ADN.

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PETIT LAC NOMININGUE**

Assemblée générale annuelle le samedi 23 août à 10 h  
Salle J.-A.-Ardouin

**CLUB DE L'ÂGE D'OR**

Journée hot-dog le 17 juillet 2025 de 11 h à 14 h au local du club  
Épluchette de blé d'inde le 9 août 2025 à la gare de Nominique

**TRANSPORTONS-NOUS AU TEMPS DES HÔTELS****NOUVEAU CLIN D'ŒIL PAR LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE NOMININGUE**

Exposition au CIRPAL – 2169, chemin du Tour-du-Lac  
Les vendredi, samedi et dimanche de juillet et août de 10 h à 16 h (samedi et dimanche seulement en septembre)

**SAMEDIS DU HAMEAU**

**05 JUILLET**  
**DILIGENCE & CACTUS**



CHANSONS POPULAIRES  
COUNTRY/FOLK

**12 JUILLET**  
**STEPH LEGAULT**



UN CHANSONNIER  
COMME ON LES AIME!

**19 JUILLET**  
**BOIS FRANCS**



HOMMAGE À HARMONIUM ET BEAU DOMMAGE

**20 h**

ENTRÉE  
GRATUITE

Apportez  
votre chaise

**26 JUILLET**  
**MICH AND THE BLUES BASTARDS**



BLUES-ROCK  
ENIVRANT!

**02 AOÛT**  
**LES GRANDES GAMINES**



UN GROUPE FUNKY QUI  
MARIE LES STYLES!



[nominique.ca](http://nominique.ca)

**RÉUNIONS ALCOOLIQUES ANONYMES**

Les vendredis soirs à 20 h à la salle Roch-Jetté, 2114, chemin du Tour-du-Lac (l'entrée est située à l'arrière). Info : 819 623-6677



nominique.ca

Bureau municipal  
2110, chemin du Tour-du-Lac  
Nominique (Québec) J0W 1R0  
Tél. : 819 278-3384—Télec. : 819 278-4967  
reception@nominique.ca

Heures d'ouverture :  
lundi au vendredi  
8 h à 12 h et 13 h à 16 h



*Tout savoir  
sur...*

TOUS LES MOIS, UN REGARD  
UNIQUE SUR UN DES SERVICES  
DE LA MUNICIPALITÉ

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE UN PEU D'HISTOIRE...



SPN

Service d'incendie de Léopold Lefebvre

En 1947, la protection contre le feu du Village de Nominique et du Canton Loranger est confiée à Léopold Lefebvre, propriétaire du Garage des Pays d'en Haut. Lors de son embauche par la Municipalité, il décide d'acheter un camion qu'il équipe lui-même d'échelles, de boyaux et d'extincteurs, ainsi que d'un réservoir de 500 gallons. Ce n'est qu'en 1959 que la Municipalité acquiert son premier camion incendie au coût de 12 000 \$.

En 1971, après la fusion de Bellerive-sur-le-Lac, Canton Loranger et du Village de Nominique, la nouvelle Municipalité met en place sa première brigade incendie. Elle fait l'achat d'un véhicule à quatre roues motrices (4x4) pour les interventions rapides en 1972 et fait construire un immeuble pour héberger le service incendie, qui est inauguré le 3 octobre 1973. Nominique acquiert par la suite sa première unité de service, l'ancien camion du boulanger du village.

La boîte qui a été installée sur le véhicule 4x4 en 1972 est toujours utilisée de nos jours. On peut dire que 53 ans plus tard, le service incendie est aussi solide que cette même boîte!

Le directeur du Service incendie, Richard Généreux, compte 46 années à son actif; Serge Fouquereau quant à lui entame ses 40 ans de service, sans oublier Guy Nantel, qui en compte 34, Yan Paiement (28) et Mario Bélanger, le directeur adjoint (24).

Le Service incendie peut compter sur des gens d'expérience qui font avancer cette noble cause qu'est la protection contre les incendies!

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ NAUTIQUE

La saison des sports et loisirs nautiques est enfin arrivée! Assurez-vous de respecter la signalisation et d'avoir en tout temps les équipements suivants sur vos embarcations :

- Vêtements de flottaison individuels (VFI)
- Appareils de signalisation sonore (sifflet)
- Signaux visuels (lampe/fusée)

Nous vous recommandons aussi de vous munir d'une trousse de premiers soins ainsi que d'eau potable et de collations.

Consultez le Guide de sécurité nautique de Transports Canada sur [tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp\\_511f.pdf](http://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf)

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES UNE PRIORITÉ POUR TOUS!

Dès septembre 2025, tous les propriétaires de piscines hors terre, semi-creusées, creusées et démontables devront se conformer au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* visant à prévenir les risques de noyade par l'aménagement obligatoire d'une enceinte sécurisée.

Ce règlement s'applique désormais à toutes les piscines, y compris celles construites avant 2010, qui bénéficiaient auparavant d'un droit acquis. En tant que Municipalité, nous avons la responsabilité d'assurer son application et rappelons qu'un permis municipal est requis pour :

- La construction, l'installation ou le remplacement d'une piscine
- L'ajout d'un tremplin
- La mise en place d'une enceinte, d'une plateforme ou d'une terrasse donnant accès à une piscine

Nous encourageons les citoyens à prendre les mesures nécessaires afin de garantir un environnement sécuritaire pour tous. Pour toute question ou accompagnement, communiquez avec la Municipalité ou consultez le site [quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine](http://quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine)

### SAMEDI 16 AOÛT 2025 À 9 H

#### FORMATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES À LA SALLE J.-A.-ARDOUIN

Cette formation sera suivie d'un atelier d'identification de spécimens (notamment le myriophylle à épis). L'activité se conclura par une conférence ouverte au public. Une occasion idéale de se former pour mieux reconnaître et prévenir la propagation de ces espèces envahissantes.